

Association Roya Expansion Nature (REN) – N° W062001168

Agréée le 4 août 1994

Agrément renouvelé le 17 janvier 2014

15, rue des anciens combattants

06 540 Saorge

associationren06@gmail.com

Association N° W062001168

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de l'association Roya Expansion Nature réunie le 20 janvier 2017 à 17h à Breil-sur-Roya.

L'assemblée générale ordinaire de l'association Roya Expansion Nature réunie ce jour a délibéré sur les points de l'ordre du jour qui ont ensuite été soumis au vote de l'assemblée.

Points de l'ordre du jour

I. Bilan financier 2016

Les comptes de l'association sont exposés par le trésorier. Il n'y a pas eu de frais autre que de fonctionnement cette année.

Liste des adhésions à ce jour : 80 membres.

Recettes: adhésions, dons: 624,60 Euros; Activités 296,60 Euros. Total 921,20 Euros

Dépenses principales : adhésions (à Air PACA et ASPONA) et assurance. Total 224,85 Euros.

Réserves: 1345,82 Euros. Caisse: 430,40 Euros.

Vote: approuvé à l'unanimité

II. Bilan Moral 2016

Les actions entreprises en cours d'année sont exposées conformément à l'ordre du jour.

- Participation au Comité territorial d'Air Paca 06 dont REN est membre; suivi de la qualité de l'air 2016 en vallée de la Roya et dans le 06.
- Participation aux journées de présentation au public du SCOT de la Riviera française et de la Roya et envoi à la CARF des observations de l'association REN; envoi d'une circulaire d'information pour appeler la population à déposer ses observations sur le site de la CARF.
- Recours à la Cour des comptes pour une demande d'audit sur le projet de doublement du tunnel de Tende.
- Conférence à Breil et communiqué de presse en faveur de la révision du projet routier à Tende demandée par 20 associations et organismes signataires; envoi du communiqué de presse au Scot.
- Participation à la marche revendicative inter associative Breil-Fontan du 28 mai.
- Participation au vide grenier du 5 juin à Fontan pour récolte de fonds.
- Le 11 juin une administratrice de REN s'exprime dans l'émission "Terre à Terre" de France Culture lors d'un reportage sur les transports dans les Alpes.
- Participation aux projections-débats organisées dans les villages de la vallée de la Roya du film « Lettre ouverte aux décideurs des politiques de transport dans les massifs alpins ».
- Envoi de deux courriers au Service des routes du Conseil départemental 06 pour demander le diagnostic complet de l'état de la RD6204 ; aucune réponse à ce jour.

- Saisie d'un recours à la commission européenne sur le site des recours en ligne; le recours a été enregistré comme plainte le 19 novembre.
- Courrier à la direction de la police de l'eau pour officialiser les 6 courriels envoyés à la DDTM depuis mai 2016 pour défaillances et mises en danger des milieux et espèces aquatiques.
- Stand d'information à la fête de la Brebis Brigasque à la Brigue.
- Cosignature d'un courrier envoyé par les associations et collectifs de défense des usagers et de promotion du rail au président de la Région PACA pour le maintien du niveau de service des TER ; participation au Comité de ligne de Nice du 9 novembre.
- Envoi des observations de REN à la consultation publique sur la biodiversité le 18 novembre avec courriers adressés à Mesdames Royal et Pompili.
- Projection du film "Trashed" de Jeremy Irons en collaboration avec FNE paca et Région Verte précédée d'un apéro-débat et d'un point sur les déchets dans le Scot.
- Envoi d'un communiqué de presse sur "la nécessité de créer de petites unités de compostage sur nos territoires".
- Actions menées par rapport aux décharges de Fontan.

Commentaires

Les sujets suivants ont donné lieu à discussions :

Qualité de l'air : Exposé des avantages à l'adhésion à AIR PACA. Possibilité de demander la création d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour les moyen et haut pays des Alpes Maritimes avec assistance juridique (coût estimé à 1050 Euros). Possibilité d'une station de mesure en Roya.

SCOT : exposé de la situation; les élus de la CARF apportent des modifications au Plan, on est à la version six, mais toujours pas de participation des associations et aucun retour des observations apportées par REN et les particuliers. Cependant la dernière version semble prendre en compte la question de l'augmentation du trafic liée au doublement du tunnel. Commentaire sur la prise de fonction au sein de la Commission Inter Gouvernementale des Alpes du sud (CIG) du président de la CARF.

Chiffres sur la circulation et diagnostic route RD6204: Les statistiques du CD06 de septembre 2015 et 1er semestre 2016 sont mentionnées. Des pistes sont évoquées pour l'obtention du diagnostic de l'état de la RD6204.

Pollution du chantier du tunnel: Amélioration du dialogue avec l'ONEMA. Mutisme de la DDTM et de la DREAL. Création de l'unité de floculation (abattement des matières en suspension) dans l'été 2016, probablement suite à nos pressions, mais nouveau rejet dans le vallon de la Ca à surveiller, ainsi que le respect du profil du vallon.

Décharges de Fontan : Suite au courrier de REN la SNCF a réagi. Se traduit concrètement par le retrait d'une partie des déblais et la fermeture du site. Reste la décharge en création sur le chemin de la Groa.

Vote: le bilan moral est approuvé à l'unanimité

III. Actions 2017

1- Proposition du CA

Décision d'ester en justice, et pouvoir donné au conseil conseil d'administration de désigner son représentant et de choisir un avocat, dans le cadre d'une action contre les travaux de doublement du tunnel routier du col de Tende.

Il s'agit de présenter un mémoire en intervention en soutien à un recours effectué par un membre de REN.

Ce recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat, contre le décret n° 2015-1269 du 13 octobre 2015 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif au transfert transfrontalier des déchets issus des travaux de construction du tunnel de Tende et par la voix de l'exception contre le décret 2008-1128 du 3 novembre 2008 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la mise en place d'une gestion unifiée du tunnel de Tende et la construction d'un nouveau tunnel, signé à Paris le 12 mars 2007.

Les membres du CA exposent aux adhérents présents le principe de cette action initiée par un membre de l'association et en quoi le mémoire en intervention de REN est utile. Les autres possibilités de recours juridique sont évoquées. Un débat a lieu entre les membres pour appréhender l'opportunité, le déroulement dans le temps et la cohésion des démarches.

L'aspect financier a également été abordé. Sur la base d'un devis, les frais de la procédure proposée sont de l'ordre de 2400 Euros. L'association peut compter sur un don de 2000 Euros annoncé en séance. D'autre part, diverses démarches de récolte de fonds sont évoquées.

Une fois l'ensemble des membres dûment informés des tenants et aboutissants de la procédure, la résolution ci-dessous a été mise au vote et adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

2- Propositions diverses

Air PACA: décision de ré adhésion votée à l'unanimité. Pour la proposition de démarche destinée à réclamer un PPA haut et moyen pays du 06, il est décidé d'attendre les réponses de Air PACA sur les possibilités de le faire. Obtenir des informations sur le coût d'une station de mesure.

SCOT: Relancer les instances pour obtenir une participation et se rapprocher des Maires de la CARF pour faire avancer nos propositions, en particulier sur la question du doublement du tunnel et sur la gestion des déchets.

Possibilité de recours autre que celui à l'ordre du jour: REN se rapprochera du collectif Sauvons la Roya pour discuter les options d'actions et de recours, et les préparer.

Relation avec les organismes décisionnels:

Relancer tous ceux qui n'ont pas donné suite à nos courriers: les demandes de communication au Conseil Départemental, la Cour des Comptes, les Ministères....

Chantier du tunnel: Poursuivre la surveillance, obtenir les mesures des polluants dans les rejets.

Communication:

Poursuivre les actions de sensibilisation dans la vallée et d'information sur un large public, par exemple écrite aux candidats à l'élection présidentielle.

3- Renouvellement du Conseil d'Administration :

Il n'y a pas de nouveaux candidats.

Les membres actuels sont candidats pour un renouvellement de leur fonction.

Vote : Le CA est renouvelé à l'identique, voté à l'unanimité.

4 - Informations administratives

Date des réunions du Conseil d'administration

24 JANVIER

24 AVRIL

15 MAI

3 JUIN

4 OCTOBRE

13 NOVEMBRE

18 DECEMBRE

Nombre d'adhérents : 80

Plus personne ne souhaitant intervenir, l'assemblée générale se termine à 21h .

Pour l'association Roya Expansion Nature,
Deux administratrices.

RESOLUTION

Les membres de l'association Roya Expansion Nature souhaitent engager une démarche juridique dans le but de démontrer que les travaux de doublement du tunnel routier du col de Tende contreviennent aux accords internationaux sur le report modal en matière de transports, sur la protection de l'atmosphère et sur la protection de la biodiversité.

Dès le début des travaux, en avril 2014, le constat est fait que le projet est en contradiction avec des lois venues modifier les possibilités d'autorisation de réalisations de ce type.

L'association REN est donc fondée, de par son intérêt à agir, à présenter un mémoire en intervention en soutien à un recours effectué par un membre de REN. *Ce recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat, contre le décret n° 2015-1269 du 13 octobre 2015 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif au transfert transfrontalier des déchets issus des travaux de construction du tunnel de Tende et par la voix de l'exception contre le décret 2008-1128 du 3 novembre 2008 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la mise en place d'une gestion unifiée du tunnel de Tende et la construction d'un nouveau tunnel, signé à Paris le 12 mars 2007.*

L'association REN donne pouvoir à son Conseil d'Administration pour désigner un représentant ayant mandat pour ester en justice, pour choisir un avocat et pour prendre toutes les dispositions nécessaires au recours.